

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

Commune de SAINT ALBAN DE MONTBEL



Procès-verbal
Réunion Conseil Municipal
Le 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril à 20 heures, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Romain BAVUZ, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation du Conseil Municipal : 2 avril 2026

Membres présents : B. ALLARD – R. BAVUZ - S. CHAVET - P. DUPERCHY - V. DUPORT DIT ROUSSEAU – MF. EXCOFFON – D. GRANGE – H. GRIMONET – C. GUERRE-GENTON – A. LITALIEN-LELAY – N. MAURIZI – C. MELLAN - M. VAGNOUX – W. VANNEUVILLE

Membres absents excusés : B MULLER (pouvoir P. DUPERCHY)

Absents :

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du PV de la séance du 03 mars 2026

Indemnité des élus - adjoints

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Election délégué titulaire et délégué suppléant Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable du Thiers

Election d'un représentant chargé de participer aux collèges électoraux du SDES

Election délégué titulaire et délégué suppléant Parc de Chartreuse

Constitution des commissions municipales

Vote des taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2026

Renouvellement de la convention avec la Sauvegarde de l'Enfance

Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités

Création de 2 postes d'adjoints d'animations pour accroissement temporaire d'activités

Point sur la situation du personnel périscolaire

Questions diverses

Désignation d'un Secrétaire de séance :

Michel VAGNOUX est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

Approbation PV séance du 3 mars 2026 :

A la demande de Pierre Duperchy le PV sera modifié pour indiquer :
« Réservation salle des fêtes - questions à William Vanneuville » et préciser que Patrick Rouland avait indiqué s'abstenir car absent à cette séance du conseil municipal.
PV adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

INDEMNITE DES ELUS -ADJOINTS

Pour rappel, concernant l'attribution de l'indemnité du Maire, le Conseil ne délibère que si le Maire en formule la demande afin d'en réduire le montant. En l'absence d'une telle demande, celle-ci sera attribuée sur la base du pourcentage prévu par la loi : 44,3% de l'indice brut 1027 soit un montant mensuel brut de 1820,96 euros.

Monsieur le Maire précise qu'il va réduire ses activités professionnelles pour se consacrer à son mandat.

Il invite le Conseil à délibérer sur l'indemnité des adjoints en précisant que les conseillers municipaux qui recevront une délégation pourront être indemnisés.

Vu la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L22123-23 et L2123-24

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur le niveau des indemnités de fonction des adjoints,

Considérant que les nouveaux barèmes conduisent **le plafond indemnitaire** suivant, exprimé en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique (IBT – 1027) soit :

- **Taux maximal (en % de l'indice brut 1027) : 11,77 pour une population de 500 à 999 x 4 adjoints**

Monsieur le Maire propose de fixer les indemnités des élus comme suit :

- 11,77 % pour l'indemnité de fonction du 1^{er} et 3^{ème} adjoint
- 8,5 % pour l'indemnité de fonction du 2^{ème} et 4^{ème} adjoint

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, 12 pour, 3 contre (P.Duperchy, B.Muller, C.Mellan)

FIXE les indemnités des élus, applicables au 21 mars 2026, comme suit :

Nom des élus	Fonction	Taux de l'indemnité	Montant brut mensuel
Henri GRIMONET	1 ^{er} adjoint	11.77 % de l'indice brut 1027	483.81 €
Brigitte ALLARD	2 ^{ème} adjoint	8.5 % de l'indice brut 1027	349.39 €
Michel VAGNOUX	3 ^{ème} adjoint	11.77 % de l'indice brut 1027	483.81 €
Stéphanie CHAVET	4 ^{ème} adjoint	8.5 % de l'indice brut 1027	349.39 €

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté : 14 pour et 1 abstention (Charles Mellan),

- **DESIGNE** comme membres de la commission d'appel d'offres
 - **Titulaires** : Monsieur Henri GRIMONET, Mesdames Nunzia MAURIZI, Bérénice MULLER
 - **Suppléants** : Monsieur Michel VAGNOUX, Mesdames Stéphanie CHAVET, Claire GUERRE GENTON

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire propose de reprendre les mêmes délégations que précédemment sauf le règlement des marchés ou le montant passe à 20 000 € au lieu de 40 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **CONFIE** à Monsieur le Maire les délégations suivantes et ce, pour la durée du mandat, à savoir :
 - N°1 – d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
 - N°4 – de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 20 000 € ;
 - N°6 – de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - N°7 – de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - N°8 – de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - N°9 – d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - N°11 – de fixer les rémunérations et de régler les frais d'honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
 - N°14 – de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
 - N°16 – d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus ;
 - N°24 – d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Election délégué titulaire et délégué suppléant Syndicat Intercommunal Adduction Eau Potable du Thiers

Monsieur le Maire propose : Henri Grimonet – Suppléant Romain BAVUZ

Proposition adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

Election d'un représentant chargé de participer aux collèges électoraux du SDES

Monsieur le Maire propose : Michel Vagnoux

Proposition adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

Election délégué titulaire et délégué suppléant Parc de Chartreuse

Monsieur le Maire propose : Michel Vagnoux – Romain BAVUZ

Proposition adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

Vote des taux de fiscalité directe locale au titre de l'année 2026

Monsieur le maire propose au conseil municipal pour 2026 le maintien des taux votés en 2025.

Pour information le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale pour 2026 s'élève à 370 763 euros. Les bases d'imposition ont été relevées de 0,8% pour 2026.

Monsieur le maire propose au conseil municipal pour 2026 **le maintien des taux** votés en 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - o taxe d'habitation : 9.40 %
 - o taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.23 %
 - o taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53.03 %

Renouvellement de la convention avec l'association La Sauvegarde de l'Enfance :

M. Le Maire souhaite renouveler la convention (80 heures/an) avec l'association la Sauvegarde de l'enfance qui a pour objet de promouvoir et de mettre en œuvre des politiques de prévention et des interventions concourant à la protection de l'enfance et de l'adolescence. Cela passe notamment par la formation/découverte de divers métiers dont l'entretien des espaces verts. L'association réalisera l'entretien des espaces verts et la taille des arbres place de la mairie, des espaces verts du cimetière et également sur le chemin du Cottansin.

Il est proposé au Conseil Municipal de renouveler cette convention pour la période allant du 06 au 10 avril 2026 au tarif horaire de 23 euros.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés

- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer la convention d'entretien avec la Sauvegarde de l'Enfance pour la période du 6 au 10 avril 2026

Création d'un poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activités

Proposition de renouvellement du contrat de l'agent technique pour une durée de 6 mois à 15h / semaine.

M. Le Maire propose

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail de 15h à compter du 15 avril 2026 pour une durée de 6 mois.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

Création d'un poste d'adjoint d'animation et d'un poste d'ATSEM principal pour accroissement temporaire d'activités

Monsieur le Maire propose de mettre fin aux contrats intérim des deux agents adjoints d'animation et de prolonger leur mission via des CDD pour une durée de 7 semaines.

- Agent territorial d'animation – 9,33h/ semaine
- ATSEM principal 2nd classe (échelon 5 – indice 374) – 30,66h/semaine

Les rémunérations seront équivalentes vu des salariées et permettront une économie de 1400 Euros sur un trimestre scolaire

Il est donc proposé :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade **d'adjoint d'animation** suite à un accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail de 9h30 à compter du 20 avril 2026 et jusqu'au 05 juillet 2026.
- De créer un emploi non permanent relevant du grade **d'agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe**, suite à un arrêt maladie d'un agent, d'une durée hebdomadaire de travail de 31 heures à compter du 20 avril 2026 jusqu'au 05 juillet 2026.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres du conseil municipal présents ou représentés.

Constitution des commissions municipales

Monsieur le Maire propose la constitution de commissions municipales autant que de besoin il en est le président de droit, il propose les thématiques et compositions suivantes :

Finances : Brigitte Allard, Michel Vagnoux, Nunzia Maurizi, Henri Grimonet, Bérénice Muller

Scolaire et Jeunesse : Stéphanie Chavet, Virginie Duport dit Rousseau, Denis Grange

Travaux : Henri Grimonet, Alexandre Litalien-Lelay,

Communication, réunions de quartiers, Vie associative : William Vanneville, Brigitte Allard, Michel Vagnoux, Stéphanie Chavet, Henri Grimonet

Questions diverses

Virginie Duport dit Rousseau demande la mise à disposition des PV des précédentes réunions de conseil municipal, Monsieur le Maire s'engage à réaliser ou faire réaliser la mise à jour du site internet support de ces documents.

William Vanneville expose le problème des nombreuses réservations de la salle polyvalente en raison des travaux de la salle de Novalaise pour une durée d'un an. Les associations de la Commune seront prioritaires, une réunion sera organisée prochainement avec les présidents d'association.

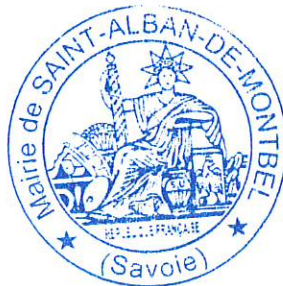
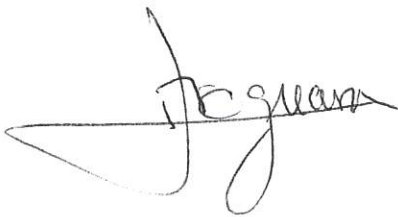
Pierre Duperchy demande si la mise à disposition de la salle polyvalente aux associations extérieures est considérée comme une subvention. M. le Maire répond que les subventions seront à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal et que cette question n'a pas encore été traitée.

Pierre Duperchy demande si Patrick Rouland a démissionné, Monsieur le Maire confirme cette démission pour des raisons personnelles et annonce son remplacement par Denis Grange.

Fin de séance à 20h57

Le secrétaire de séance

Michel Vagnoux



Le Maire

Romain Bavuz

